**INTÉGRATION DE LA DIVULGATION DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS**

**POUR TOUS LES MARCHES PUBLICS INTERNATIONAUX**

**Introduction**

**La Banque mondiale intègre la divulgation d’informations sur les Bénéficiaires Effectifs pour tous les marchés publics soumis à la concurrence internationale**. Le 1er novembre 2017, la Banque mondiale a lancé le projet pilote sur les Bénéficiaires Effectifs. Ce projet pilote a été appliqué dans le cadre de projets dont la révision des décisions a eu lieu le 1er novembre 2017 ou après cette date. Dans le cadre de la promotion de la transparence dans la passation des marchés, pour les marchés les plus importants identifiés dans les plans de passation de marchés, le Règlement sur les Marchés Publics exige que les soumissionnaires/proposants/consultants identifient leurs Bénéficiaires Effectifs. Ces informations sur les Bénéficiaires Effectifs sont publiées par les emprunteurs dans le cadre de l’Avis d’Attribution du Marché. La Banque mondiale élargit la portée de la passation de marchés pour lesquels cette divulgation est requise.

**Portée**

**Financement de Projets d’Investissement : Pour tous les marchés soumis à la concurrence internationale (ouverte ou limitée), les Emprunteurs doivent exiger du soumissionnaire retenu qu’il fournisse des renseignements sur les Bénéficiaires Effectifs.** Le Bénéficiaire Effectif d’un soumissionnaire/proposant/consultant est toute personne physique qui, en fin de compte, détient ou contrôle le soumissionnaire/proposant/consultant en remplissant une ou plusieurs des conditions spécifiées dans le formulaire de divulgation des Bénéficiaires Effectifs. Les Emprunteurs doivent publier ces informations sur les Bénéficiaires Effectifs dans le cadre de l’Avis d’Attribution du Marché. Plus précisément, les dispositions suivantes s’appliquent à ces marchés :

1. Le Plan de Passation de Marchés doit préciser que cette passation de marchés est assujettie à la divulgation des Bénéficiaires Effectifs.
2. L’Avis Spécifique de Passation de Marchés doit préciser que l’Emprunteur doit divulguer les informations sur les Bénéficiaires Effectifs du soumissionnaire/proposant/consultant retenu, dans le cadre de l’Avis d’Attribution du Marché, en utilisant le formulaire de divulgation des Bénéficiaires Effectifs (voir l’exemple à l’annexe II) tel qu’inclus dans le Document de Passation de Marchés.[[1]](#footnote-1)
3. Le Document de Passation de Marchés délivré au soumissionnaires/proposants/consultants doit exiger que le soumissionnaire/proposant/consultant retenu fournisse les informations sur les Bénéficiaires Effectifs sous la forme requise dans le Document de Passation de Marché (voir annexe I)
4. La Lettre d’Acceptation (voir l’exemple à l’annexe III) doit exiger que les informations sur les Bénéficiaires Effectifs soient fournies dans les huit (8) jours ouvrables.
5. La publication de l’Avis d’Attribution de Marché doit inclure le formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs fourni par le soumissionnaire/proposant/consultant retenu.

**Date d’Entrée en Vigueur**

**Tous les nouveaux marchés annoncés ou invités à compter du 1er juillet** **2022, sujets à une compétition internationale ouverte ou retreinte dans le cadre de tous les projets** **FPI[[2]](#footnote-2) avec Examen des Décisions après le 17 novembre 2017, qui sont régis par le Règlement sur les marchés publics pour les Emprunteurs du FPI. Cela s’applique aux marchés publics faisant l’objet d’un Examen Préalable ou d’un Examen a Posteriori.**

**ANNEXE I – Lignes directrices sur la mise en œuvre des dispositions pour tenir compte de l’exigence de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs**

Jusqu’à ce que la version 2021 des DTPM soit mise à jour pour refléter cette exigence (année civile), les dispositions suivantes doivent être remplies par les Emprunteurs pour refléter l’application de cette exigence. La liste des dispositions est basée sur les DTPM-DTAO pour les Fournitures, version 2021. Des modifications similaires doivent être apportées, le cas échéant, aux documents de passation de marchés fondés sur d’autres DTPM.

1. Avis Spécifique de Passation de Marchés (ASPM) : Le paragraphe 8 entier doit se lire comme suit : « *L’attention est attirée sur le Règlement sur la Passation des Marchés exigeant que l’Emprunteur divulgue des renseignements sur les Bénéficiaires Effectifs du soumissionnaire retenu, dans le cadre de l’Avis d’Attribution du Marché, en utilisant le formulaire de divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu’il est inclus dans le document d’appel d’offres*. ».
2. Données Particulières de l’Appel d’Offres (DPAO) IS 45.1 : Précisez que « *Le Soumissionnaire retenu doit soumettre le formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs*. "

**ANNEXE II – Exemple de Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs**

 Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires effectifs

|  |
| --- |
| *INSTRUCTIONS AU SOUMISSIONNAIRE RETENU : SUPPRIMER CE CARTOUCHE APRES AVOIR REMPLI LE FORMULAIRE* *Ce Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs doit être rempli par le Soumissionnaire retenu. Dans le cas d’un groupement d’entreprises, le Soumissionnaire doit fournir un formulaire séparé pour chacun des partenaires. Les renseignements concernant les bénéficiaires effectifs doivent être à jour à la date de sa fourniture.**Pour les besoins de ce formulaire, un bénéficiaire effectif du Soumissionnaire est une personne morale ou physique qui détient le Soumissionnaire ou contrôle le Soumissionnaire parce qu’il remplit une ou plusieurs des conditions ci-après :* * *détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions*
* *détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote*
* *détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d’administration ou autorité équivalente du Soumissionnaire*
 |

 *[insérer l’intitulé de l’appel d’offres]*

**AO No. :** *[insérer le numéro de l’Appel d’Offres]*

A : ***[insérer le nom complet du Maître d’Ouvrage]***

En réponse à votre demande formulée dans la Lettre de Notification d’Attribution du Marché en date du *[insérer la date de la lettre de notification*] de fournir les renseignements additionnels sur les bénéficiaires effectifs : *[retenir l’option applicable et supprimer celles qui ne le sont pas]*

* + - 1. nous fournissons les renseignements sur les Bénéficiaires Effectifs ci-après :

**Détails des bénéiciaires effectifs**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Identité du propriétaire Bénéficiaire Effectif | *détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions*(Oui / Non) | *détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote* (Oui / Non) | *détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d’administration ou autorité équivalente du Soumissionnaire*(Oui / Non) |
| *[insérer le nom complet, la nationalité, le pays de résidence]* |  |  |  |

*OU*

(ii) nous déclarons qu’il n’y a aucun bénéficiaire effectif qui remplisse l’une au moins des conditions ci-après :

* détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions
* détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote
* détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d’administration ou autorité équivalente du Soumissionnaire

*OU*

(iii) nous déclarons être dans l’incapacité d’identifier un quelconque bénéficiaire effectif qui remplisse l’une au moins des conditions ci-après *[Si cette option est choisie, le Soumissionnaire doit fournir des explications sur les raisons pour lesquelles il n’est pas en mesure d’identifier un propriétaire bénéficiaire]*:

* détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions
* détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote
* détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d’administration ou autorité équivalente du Soumissionnaire

**Nom du Soumissionnaire : \*** *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

**Nom de la personne autorisée à signer au nom du Soumissionnaire : \*\****[insérer le titre/capacité complet de la personne signataire]*

**En tant que :** *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

**En date du** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **jour de** *[Insérer la date de signature]*

\*Dans le cas d’une offre présentée par un groupement d’entreprises, indiquer le nom du groupement ou de ses partenaires, en tant que Soumissionnaire. Dans le cas où le Soumissionnaire est un Groupement, chaque référence au « Soumissionnaire » dans le formulaire de divulgation de propriété bénéficiaire (y compris l’introduction à cet égard) doit être lue pour désigner le membre du Groupement.

\*\*La personne signataire doit avoir un pouvoir donné par le Soumissionnaire, à joindre à l’offre.

**ANNEXE III – Modèle de Lettre d’Acceptation**

Modèle de Lettre de Notification de l’Attribution du Marché

*[papier à en-tête du Maître d’Ouvrage]*

Date :

A : *[nom et adresse du Soumissionnaire retenu]*

Messieurs,

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[date]* pour l’exécution de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour le montant du Marché d’une contre-valeur, rectifiée et modifiée conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, est acceptée par nos services.

Il vous est demandé de fournir : (i) la Garantie de bonne exécution dans les vingt-huit (28) jours, conformément au CCAG, en utilisant le formulaire de Garantie de bonne exécution, et (ii) les informations additionnelles sur la Divulgation des Bénéficiaires Effectifs selon l’article 46.1 des IS du DAO, sous huit (8) jours ouvrables en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs, inclus dans la Section X – Formulaires du Marché du document d’appel d’offres.

Veuillez agréer, Messieurs, l’expression de notre considération distinguée.

*[Signature, nom et titre du signataire habilité à signer au nom du Maître d’Ouvrage]*

**Pièce jointe : Acte d’Engagement**

1. Le document de passation de marchés dans le contexte du présent document fait référence au document d’appel d’offres ou document de demande de propositions, selon le cas. [↑](#footnote-ref-1)
2. IPF : Financement de projets d’investissement [↑](#footnote-ref-2)